

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/05/2017

Dossier complet le :

19/06/2017

N° d'enregistrement :

2017 - 2504

1. Intitulé du projet

Réaménagement et extension de la déchèterie de Saint-Brévin-les-Pins.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Sud Estuaire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Yannick HAURY

RCS / SIRET

| 2 | 4 | 4 | | 4 | 0 | 0 | | 5 | 8 | 6 | | 0 | 0 | 0 | 6 | 5 |

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°1 - ICPE	Nomenclature ICPE du projet : 2710-1 - Installation de collecte des déchets dangereux apportés par le producteur initial - >7 tonnes => Autorisation 2710-2 - Installation de collecte des déchets non dangereux apportés par le producteur initial - > 600 m3 => Autorisation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La CCSE projetée :

- d'agrandir le quai existant afin de disposer d'un quai pour décharger les déchets verts sur une plateforme également à créer plutôt qu'en benne,
- de créer un pont bascule en entrée du site.

4.2 Objectifs du projet

Ces aménagements ont pour objectifs :

- de sécuriser le haut de quai et fluidifier les flux d'usagers,
- d'accueillir le flux de déchets verts en augmentation,
- de mettre en place un système de pesée des flux entrants pour les professionnels et d'assurer le contrôle des flux sortants,
- de développer les filières de valorisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront principalement dans l'extension du quai haut et le terrassement de la partie aujourd'hui enherbée pour la création d'une plateforme en enrobé pour accueillir le stockage des déchets verts avant leur évacuation.

Afin de créer une plateforme adaptée et sécurisant les cheminements sur le site, la voie de desserte pour les véhicules lourds sera réalisée en partie au droit du chemin du Pâtis de Villeneuve. La continuité de la circulation sera assurée pour l'ensemble des usagers de ce chemin.

Les travaux sont programmés sur une durée d'environ 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La fréquentation du site par les usagers pourrait légèrement augmenter, ainsi que les tonnages réceptionnés, notamment sur les déchets verts. En parallèle, la création de la plateforme permettra d'optimiser le transport en réalisant celui-ci en semi-remorques et ainsi limiter la circulation des poids lourds. Afin de compléter les solutions de réduction du transport des déchets verts, ces derniers seront broyés grâce à un équipement mobile.

Les perspectives restent difficiles à établir, notamment compte tenu de la variabilité inter-annuelle de ce flux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La déchèterie de St Brévin, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement disposant d'un récépissé de déclaration a bénéficié de l'antériorité au décret n°2012-384 du 20 mars 2012. Le site actuel relève du régime de la déclaration pour la nomenclature 2710-1 (déchets dangereux) et du régime de l'enregistrement pour la nomenclature 2710-2 (déchets non dangereux).

Compte tenu de l'évolution de l'activité envisagée et de la prise en compte des seuils de la réglementation, la déchèterie de St Brévin sera soumise à autorisation pour les deux rubriques.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	10 900 m ²
Surface de la parcelle de l'équipement actuel	8 600 m ²
Surface de la plate forme créée et destinée aux déchets verts	2 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route de la Gendarmerie, 44250 St Brévin-les-Pins

La parcelle cadastrale concernée est la ZY 5.
le projet annexe également une partie du chemin du Pâtis de la Villeneuve avec l'accord de principe de la mairie de Saint Brévin les Pins

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 2 ° 0 9 ' 0 6 " W Lat. 4 7 ° 1 4 ' 3 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La déchèterie de St Brévin, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement disposant d'un récépissé de déclaration du 12 juillet 2011 a bénéficié de l'antériorité au décret n°2012-384 du 20 mars 2012 (accusé de réception du 9 septembre 2014). Le site actuel relève du régime de la déclaration pour la nomenclature 2710-1 (déchets dangereux) et du régime de l'enregistrement pour la nomenclature 2710-2 (déchets non dangereux).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Brévin les Pins
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PLU 2014, le projet n'est pas à proximité d'une zone humide délimitée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels littoraux (arrêté préfectoral du 18 septembre 2015) mais le site n'est pas inclus dans les zones de vigilances identifiées dans celui-ci.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La déchèterie de Saint Brévin n'est recensée ni dans la base de données BASOL ni dans la base de données BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites FR5210103 "estuaire de la Loire" et FR5212014 "Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf" sont situés, respectivement, à 2 km au nord et 1.5 km à l'ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux destinées au local gardien et à l'entretien du site sont issues de l'alimentation en eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site fait déjà l'objet d'un drainage afin de permettre la gestion des problématique de nappe sub-affleurante. Le drainage actuel sera complété par un réseau sur les surfaces de plateforme déchets verts nouvellement créées ainsi que sous le bassin de gestion des eaux pluviales qui fait l'objet d'un redimensionnement..
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais issus des travaux seront dirigés vers les filières appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'induit pas de perturbation sur la biodiversité. Les surfaces nouvellement imperméabilisées sont actuellement des surfaces engazonnées de manière anthropique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de rejets atmosphériques ni de rejets aqueux directement dans le milieu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas recensé d'autres zones à sensibilité à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente, à priori pas de risque sanitaire, il fera toutefois l'objet d'une évaluation sur ce thème dans le cadre du dossier réglementaire à venir.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fréquentation annuelle de la déchèterie est aujourd'hui d'environ 100 000 véhicules légers. Le trafic des véhicules légers pourrait légèrement augmenter en lien avec la proposition de service améliorée. Le trafic des véhicules lourds devrait diminuer légèrement en lien avec l'optimisation du rechargement des déchets verts. Il est aujourd'hui d'environ 2 000 rotations par an dont 900 environ pour les déchets verts.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures ont été effectuées sur le site, les points situés en zone d'urgence (ZER) sont conformes. Les déchets verts feront l'objet d'un broyage ponctuel afin d'optimiser le transport. L'étude acoustique préconise de maintenir un cordon de déchets pour atténuer l'impact du broyeur et conclut au respect de la réglementation pour les tiers situés en ZER. De plus, l'exploitant veillera à organiser ces campagnes de broyage à des horaires adaptés. Elles ne dépasseront pas la fréquence d'une campagne par mois.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La seule installation susceptible de générer des odeurs est l'aire de stockage et de broyage des déchets verts. Le temps de stockage des déchets sera limité, les déchets broyés seront évacués il n'y aura pas de compostage sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le broyage des déchets pourra engendrer des vibrations. Celles-ci resteront localisées sur la plateforme déchets verts.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage du site sera limité au horaire d'ouverture.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux pluviales ayant ruisselé sur le site potentiellement chargé de matières en suspension (MES) et de résidus d'hydrocarbures => elles seront gérées par bassin tampon après passage dans un séparateur d'hydrocarbure. Le rejet final s'effectuera au milieu naturel avec un débit contrôlé conforme à la réglementation en vigueur. - les eaux de vannes => elles seront collectées par le réseau public
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sur le site résulteront de l'entretien de ce dernier et seront évacués par l'exploitant. Le volume reste limité (papier, balayure...).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site sera conforme en tout point à la réglementation en vigueur sur ce type d'installation.

Le projet prévoit d'adapter le volume du bassin tampon existant sur le site afin de permettre la prise en compte des nouvelles surfaces imperméabilisées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire : plan de situation de l'équipement actuel, plan de situation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paimboeuf

le,

05.05.2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



